

COMTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mil sept Le sept février à vingt heures
1 ^{er} février 2008	Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pierre CARASSUS, Maire
Date d'affichage	<u>En exercice</u> : 33
1 ^{er} février 2008	<u>Étaient présents</u> : Pierre CARASSUS, Raoul EYZAT, Guy PESTY, Claudine ADNOT, Ginette MOREAU, Paul ANIES, Jean Louis MASSON, Josette GUYARD, Alain TAFFOUREAU, Jeannette MEJANE, Anselme MALMASSARI, Pierre HERRERO, Danielle HANNOUN, Bernard CHABROLLE, Jacqueline CHEVIYER, Corinne MAGNIFICO, Jean-François CHALOT, Robert ROBLIN, Nadine DALLONGEVILLE, Nadine CAFFIAUX, Michel PRUVOST, Liliane MARGUERITE, Jean Jacques HOVELYNCK, Madeleine CREPATTE, Clodi PRATOLA, Denise LANGLOIS, Palmyre DEBOSSU, Jean-Claude CARON, Nathalie LEVASSEUR (29)
Nombre de Conseillers	
En exercice : 33	
Présents : 29	
Votants : 31	
	<u>Absents ayant donné pouvoir</u> : Brigitte BERLAN à Jean Louis MASSON, Henri de MEYRIGNAC à Raoul EYZAT (2)
	<u>Absent</u> : Caroline ROUSSE, Olivier BEAL (2)
	Michel PRUVOST a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des procès verbaux des 5 et 30 novembre et du 14 décembre 2007

INTERCOMMUNALITE

3. Vœu sur lignes SNCF
- 3b. Vœu sur la CAMVS
4. Attribution de compensation communale CLETC

URBANISME – TRAVAUX COMMUNAUX – MARCHES PUBLICS

5. Approbation modification POS
6. Approbation modification du PAZ Zac du Clos St Martin
7. Acquisition de la parcelle AR 14
8. Incorporation de biens vacants sans maîtres
9. Paiement des indemnités d'expropriation

FINANCES

10. Ouverture de crédits d'investissement
11. Reversement de la Taxe locale d'équipement
12. Attribution de subvention : P'tit Pom

12 b Participation aux vœux du Personnel

PERSONNEL

- 13 Modification du régime indemnitaire - IHTS
- 14 Rémunération des agents recenseurs
- 15 Modification du tableau des effectifs
- 16 Acompte subvention CGOSM
- 17 Rémunération et vacation psychologue Service Jeunesse
- 18 Emplois saisonniers

CULTURE ET ANIMATION

- 19 Modification du règlement intérieur de la Ludothèque
- 20 Conventions écoles de musique : participation
- 21 Indemnisation usagers École de Musique

PETITE ENFANCE

- 22 Modification des annexes du règlement de la maison de l'enfant
- 23 Projet d'accueil des enfants de moins de quatre ans

JEUNESSE

- 24 Rémunération intervenant Université de Parents

AFFAIRES COMMUNALES

- 25 Compte rendu des décisions : janvier 2007 à janvier 2008

QUESTIONS DIVERSES

08.001 – Désignation du secrétaire de séance

A L'UNANIMITE, DESIGNÉ Michel PRUVOST en qualité de secrétaire de séance

08.002 – Approbation des procès verbaux des 5 et 30 novembre et du 14 décembre 2007

A L'UNANIMITE, APPROUVE les procès verbaux

08.003 – Vœu sur lignes SNCF

A L'UNANIMITE

EMET un **AVIS DEFAVORABLE** au projet « Transilien 2009 » dans les éléments communiqués à ce jour,

NE CAUTIONNE PAS le projet de substitution incomplet, techniquement complexe et lourd sur le plan financier

ALERTE le Président du STIF et de la Région Ile de France sur les conséquences de ces propositions pour le sud Seine-et-Marne et sa population

DEMANDE au Président du Conseil d'Administration du STIF d'engager une négociation avec le Président de la Région Bourgogne pour régler le différend financier afin de maintenir l'arrêt de tous les trains directs financés par le Conseil Régional de Bourgogne en gare de Melun

ESTIME inacceptable la remise en service des très anciennes rames de banlieue dites « p'tits gris » pour notre population

TROUVE inadmissible l'absence de concertation pour la préparation de ce projet compte tenu de son impact tant sur le plan humain, écologique qu'économique

DEMANDE au représentant du Conseil Général au STIF de le soutenir dans cette action

08.004 – Vœu de Vaux le Pénil sur la CAMVS

SOUHAITE que pour les six années à venir la CAMVS :

- Refuse toute solution de facilité telle que la création d'un impôt sur les ménages.
- Renonce aux compétences facultatives
- Concentre les financements pour assumer les compétences obligatoires, en premier lieu le développement économique (requalification de la ZI de Vaux le Pénil, Pôle aéronautique de Melun-Villaroche)
- Améliore les transports en commun et les déplacements quotidiens.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, CARON*)

08.005 – Attribution de compensation communale CLETC

A L'UNANIMITE, APPROUVE le tableau des attributions de compensations communales 2008, arrêté par la CLETC dans sa réunion du 22 octobre 2007

08.006 – Approbation modification POS/PLU

- **APPROUVE** la modification du règlement des zones UX – UA – UB –UC du POS/PLU

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, CARON*)

08.007 – Approbation modification PAZ de la ZAC du Clos St Martin

- **APPROUVE** la modification de l'article 7 du secteur UH (implantation des constructions)

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, CARON*)

08.008 – Acquisition de la parcelle AR 14

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AR 14 pour une superficie de 44 m2 appartenant à Madame Georgette LANGLOIS et à Monsieur Jacques LANGLOIS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente

08.009 – Incorporation de biens vacants sans maîtres

A L'UNANIMITE, DECIDE d'incorporer dans le domaine privé communal les parcelles : Cadastrees AR n°15, 28, 182, 188, 191 et 199.

08.010 – Paiement des indemnités d'expropriation

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter les traités d'adhésion à l'expropriation

DONNE SON ACCORD au versement des indemnités de dépossession, ou à leur consignation, des parcelles comprises dans le périmètre d'acquisition :

- Parcelle cadastrée AP 92 d'une surface de 1315 m2 :
Total Indemnité de dépossession 17 628, 62 euros
Prise de possession anticipée : estimation annuelle de dépossession : 446,11€

- Parcelle cadastrée AP 93 d'une superficie de 829 m² :
Total Indemnité de dépossession 11 213,52 euros
Prise de possession anticipée : estimation annuelle de dépossession : 281,23€

- Parcelle cadastrée AP 94 d'une superficie de 2369 m² :
Total Indemnité de dépossession 30 355,67 euros
Prise de possession anticipée : estimation annuelle de dépossession : 803,68€

- Parcelle cadastrée AP 95 d'une superficie de 720 m² :
Total Indemnité de dépossession 9 772 euros
Prise de possession anticipée : estimation annuelle de dépossession : 244, 26€

S'ENGAGE à rétrocéder ces parcelles à l'aménageur de la ZAC du Clos St Martin au prix de revient.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, CARON*)

08.011 – Ouverture de crédits d'investissement

ADOPTE par anticipation au budget primitif 2008, l'ouverture de crédits budgétaires à la section d'investissement dépense :

- Chapitre 21 Article 2111 Code fonction 820 = 290 000,00 Euros
- Chapitre 23 Article 2313 Code fonction 4142 = 400 000,00 Euros

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, CARON*)

08.012 – Reversement de la Taxe Locale d'Équipement

- **ANNULE** la délibération n° 06.143 en date du 19 octobre 2006
- **APPROUVE** la convention prévoyant de reverser à la CAMVS la part locale de la Taxe Locale d'Équipement perçue au titre des permis de construire délivrés dans la zone d'activité la Croix Besnard.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, CARON*)

08.013 – Attribution de la subvention P'tit Pom

A L'UNANIMITE, DECIDE de verser en remboursement d'un trop perçu sur taxe foncière la somme de MILLE SIX CENT CINQUANTE euros.

08.014 – Participation aux vœux du Personnel

A L'UNANIMITE,

FIXE à quinze euros le montant de la participation des conjoints des employés communaux et des élus municipaux aux vœux du Personnel

DIT que les recettes encaissées seront imputées à l'article 758.

08.015 – Modification du régime indemnitaire IHTS

A L'UNANIMITE,

DECIDE de modifier la délibération précitée et d'ouvrir le bénéfice de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) aux cadres d'emplois B et C sans condition d'indice.

PRECISE que l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) est cumulable avec l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).

PRECISE que cette indemnité sera versée au vu de la réalisation effective d'heures supplémentaires et selon les conditions de contingent mensuel spécifiées dans la délibération précitée

08.016 – Rémunération des agents recenseurs

A L'UNANIMITE, **FIXE** ainsi la rémunération des agents recenseurs :

- 850 € pour 100 logements
- 350 € pour le coordonnateur.

08.017 – Modification du tableau des effectifs

CREE trois postes au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

MODIFIE un poste du grade d'assistant d'enseignement artistique en poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, CARON*)

08.018 – Acompte subvention CGOSM et Passerelle

A L'UNANIMITE, **DECIDE** de verser au CGOSM un acompte de cinquante mille euros à valoir sur la subvention annuelle et un acompte de dix mille euros à valoir sur la subvention annuelle de l'AGRP

08.019 – rémunération et vacation psychologue du service jeunesse

A L'UNANIMITE, **ACCEPTTE** les propositions susvisées.

08.020 – emplois saisonniers

A L'UNANIMITE, **FIXE** ainsi qu'il suit les postes saisonniers nécessaires à assurer le bon déroulement des vacances scolaires :

Vacances hivers 2008 :

- | | | |
|-------------|----------|--|
| -Pré Ados : | 2 postes | <u>Activité accessoire :</u>
7 ^{ème} échelon du grade animateur chef
1 ^{er} échelon du grade animateur principal |
| -Ados : | 2 postes | <u>Rémunération :</u> 1 ^{er} échelon du grade Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe. |
| -CLSH | 1 poste | <u>Rémunération :</u> Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe au 1 ^{er} échelon. |

Vacances pâques 2008:

- | | | |
|-------------|----------|--|
| -Pré Ados : | 3 postes | <u>Activité accessoire :</u>
7 ^{ème} échelon du grade animateur chef ,
1 ^{er} échelon du grade animateur principal |
|-------------|----------|--|

Rémunération : 1^{er} échelon du grade Adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

-Ados : 2 postes Rémunération : 1^{er} échelon du grade Adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

-CLSH 1 poste Rémunération : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon.

08.021 – Modification du règlement intérieur Ludothèque

A L'UNANIMITE, ADOPTE la modification du règlement intérieur ci-annexé qui régit le fonctionnement du service de la Ludothèque.

08.022 – convention école de musique – participation

A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions portant sur la fréquentation des écoles de musique et de danse de Melun, Le Mée sur Seine et Vaux le Pénil avec les communes de Boissise la Bertrand, Boissise le Roi, Dammarie les Lys, Montereau sur le Jard, Rubelles, Seine Port, Saint Germain Laxis, Voisenon et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

08.023 – Indemnisation usagers école de musique

AUTORISE Monsieur le Maire à ordonner la réduction de la participation financière des familles nommées ci-dessous pour la période du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2007/2008.

Il sera ainsi facturé :

- Mr et Mme ANTONY, habitant 176 rue des jeux 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Caroline : 31,78 €
- Mr et Mme ASARA, habitant 510 route de Livry VAUX LE PENIL pour l'élève Serge : 51,60 €
- Mr et Mme BABILLOTTE, habitant 162 rue de la Tuilerie 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Mathis : 51,60 €
- Mr et Mme BELO FERNANDES, habitant 21 D rue des Carouges 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Flavia : 51,60 €
- Mr et Mme BENKELFAT, habitant 64 rue de vaux 77000 LIVRY SUR SEINE pour l'élève Samy : 51,60 €
- Mr et Mme BERART, habitant 68 allée des Preneux 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Vernon : 51,60 €
- Mr et Mme BOHRER, habitant 15 allée des châtaigniers 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Gislain : 57,33 €
- Mr et Mme BORELLE, habitant 11 allée des Pins 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Timothée : 51,60 €
- Mr et Mme COMBETTE, habitant 10 résidence Le Vallon 77000 LIVRY SUR SEINE pour l'élève Guillaume : 57,33 €
- Mr et Mme COSPEREC, habitant 40 rue des Chanois 77000 LIVRY SUR SEINE pour l'élève Guillaume : 57,33 €
- Mr et Mme DA COSTA, habitant 40 rue des Mézées 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Céline : 39,33 €
- Mr et Mme DAVID, habitant 5 rue des maredelles 77000 LIVRY SUR SEINE pour l'élève Claude : 78,89 €
- Mme DELORT Sylvie, habitant 4 allée des hêtres 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Sylvie : 71,00 €
- Mr et Mme EYRAUD, habitant 309 rue de la mare à Gondré 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Adrien : 51,60 €
- Mr et Mme FERREIRA, habitant 93 rue du Brocard 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Damien : 57,33 €

- Mr et Mme FOUCHY, habitant 2 rue du grand pressoir 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Paul : 57,33 €
- Mr et Mme FRINQUELLO, habitant 35 allée des tritons 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Benoît : 57,33 €
- Mr et Mme GANDOULY, habitant 22 rue Bouton Gaillard 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Paul : 51,60 €
- Mr et Mme GICQUEL, habitant 18 rue des Augères 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Alexis : 57,33 €
- Mr et Mme GONTHIER, habitant 26 allée des Eglantines 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève David : 57,33 €
- Mr et Mme GUENARD, habitant 507 rue du Port 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Florent : 51,60 €
- Mr et Mme HOANG, habitant 352 rue de la corne de fer 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Jean-Christophe : 51,60 €
- Mr et Mme HOCINE, habitant 35 rue du bois Moissy 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Assia : 57,33 €
- Mr et Mme LEBEAU, habitant 27 rue Bouton Gaillard 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Jean : 57,33 €
- Mme LHOMELET, habitant 92 route de Livry 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Clarisse LEDA : 39,33 €
- Mr et Mme PENFORNIS, habitant 29 rue du Four à Chaux 77000 LIVRY SUR SEINE pour l'élève Corentin : 48,73 €
- Mr et Mme RABADANOVA, habitant 274 avenue du Général de Gaulle 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Alina : 57,33 €
- Mr et Mme RIOBE, habitant 621 rue du Port 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Denis : 45,90 € pour l'élève Thomas : 48,73 €
- Mr SAJOUS, habitant 56 bis rue de Melun 77000 LIVRY SUR SEINE pour l'élève Yoann : 51,60 €
- Mr et Mme TORMO, habitant 188 rue de Seine 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Armand : 57,33 €
- Mr et Mme TSCHORA, habitant 20 A rue de la Baste 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Basile : 51,60 €
- Mr VERGNES Martial, habitant 161 avenue des Courtilleraias 77000 LE MEE SUR SEINE pour l'élève Martial : 39,33 €
- Mr et Mme WARY, habitant 84 rue des Cerfs 77000 VAUX LE PENIL pour l'élève Mélodie : 51,60 €

08.024 – Modification des annexes de règlement de la maison de l'enfant

A L'UNANIMITE, MODIFIE aux emplacements spécifiés ci-dessous les paragraphes relatifs aux vaccinations et les urgences de la façon suivante :

Annexe 2 - Règlement de la Maison de l'Enfant : Établissement d'accueil collectif régulier

III - LA VIE A LA CRECHE

c) Suivi médical et para-médical

Annexe 3 - Règlement de la Maison de l'Enfant : Accueil occasionnel et familial régulier

5 – FONCTIONNEMENT

- Santé/urgence

Les vaccinations

Est modifié : le BCG est fortement recommandé pour « les enfants résidants en Ile de France, les enfants nés dans un pays de forte endémie tuberculeuse, ou qui doivent y séjourner au moins un mois ainsi que les enfants dont l'un des parents est originaire d'un tel pays »

Les urgences

Est rajouté : Au cas où l'enfant est emmené par le SAMU : un agent de l'équipe de la Maison de l'Enfant pourra l'accompagner et rester près de lui jusqu'à l'arrivée d'un parent.

08.025 – projet d'accueil des enfants de moins de 4 ans

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'établissement de l'accueil des enfants de moins de quatre ans des bénéficiaires de certaines prestations sociales intégrant les exigences réglementaires

08.026 – rémunération des intervenants Université de Parents

A L'UNANIMITE, AUTORISE le versement d'une rémunération de 200 euros pour Mme Renée-Paule HERAS-DURAND, psychotérapeute

08.027 – Compte rendu des décisions intervenues du 1^{er} janvier 2007 au 6 février 2008

A L'UNANIMITE, PREND ACTE des décisions suivantes,

07.01	Bail d'occupation précaire - GIRARD
07.02	Avenant n°1 – bail d'occupation précaire à UFAL
07.03	Avenant n°1 – bail d'occupation précaire SMITOM
07.04	Avenant n°1 – bail d'occupation précaire - GIRARD
07.05	Consultation de Maître Rouquette (sur domaine public)
07.06	Honoraires de Me Rouquette affaire Soferbail
07.07	Consultation de Maître Rouquette (sur délégation de préemption)
07.08	Institution d'une régie d'avance « remboursement des spectacles »
07.09	Préemption rue de Seine
07.10	Honoraire étude Michaud – Jorry Signification de la décision de préemption
07.11	Honoraires de la SCP Alain Monod Bertrand Colin - UNIFERGIE
07.12	Avenant n° 2 – bail d'occupation précaire - GIRARD
07.13	Avenant n° 2 – bail d'occupation précaire SMITOM
07.14	Mise à disposition des équipements sportifs - ASPTT
07.15	Mise à disposition des équipements sportifs – USV Tennis
07.16	Mise à disposition du gymnase GEISSLER – Association Sports et Loisirs des Policiers de Melun
07.17	Mise à disposition d'équipements sportifs – Retraite Sportive du grand Melun
07.18	Mise à disposition du local salle AIM – USV Judo
07.19	Mise à disposition de la Buissonnière – Centre d'Incendie et de Secours
07.20	Mise à disposition des équipements sportifs – Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations
07.21	Mise à disposition du local « ancien bureau des sports » - Football club
07.22	Mise à disposition des équipements sportifs – Tennis club de Sivry
07.23	Mise à disposition des équipements sportifs - VEOLIA transport
07.24	Honoraires Me Dubois – affaire des dioxines
07.25	Mise à disposition du local pétanque – USV Pétanque
07.26	Mise à disposition des équipements sportifs – Foyer de l'Enfance

07.27	Préemption 6 rue des Rechèvres
07.28	Emprunt régie la Passerelle
07.29	Emprunt communal
07.30	Mise à disposition d'équipements sportifs – Association régionale pour la formation professionnelle Automobile
07.31	Convention de mise à disposition de la commune par ASPTT Melun
07.32	Emprunt communal
07.33	Ligne de trésorerie - Emprunt
08.01	Honoraires Me Rouquette – recours contre Etat : CNI - Passeports
08.02	Honoraires Me Rouquette - UNIFERGIE
08.03	Convention de mise à disposition de jeux

08.028 – questions diverses

Néant

Pour extrait délivré conforme au registre
 Fait à VAUX LE PENIL, le 11 février 2008
 Le Maire,